



AVIS PUBLIC

AVIS est donné par le soussigné, directeur général, que le projet de Règlement numéro 410-12-1 pour abroger et remplacer le règlement portant le numéro 334-08 concernant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux a été adopté par le conseil municipal le 8 mai 2012.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au bureau du Directeur général au 8, chemin River, Cantley (Québec), durant les heures normales de bureau.

Veillez noter que l'avis public est également sur le site Internet à l'adresse : www.cantley.ca sous la rubrique « Avis publics ».

DONNÉ à Cantley ce 11^e jour du mois de mai deux mille douze.

**Jean-Pierre Valiquette
Directeur général**